

Zimbra**Stationnement vélo : retour d'usager****De :** Hervé LAURENT Pau à Vélo

mar., 23 oct. 2018 13:40

📎 1 pièce jointe

Objet : Stationnement vélo : retour d'usager**À :** s salaverria [REDACTED], DALMAU
Guillaume [REDACTED], HOURCADE
MEDEBIELLE Véronique [REDACTED]
[REDACTED], BINDER Arnaud [REDACTED],
garesaquitaine@sncf.fr**Cc :** Pau à Velo <pau@fubicy.org>

Bonjour,

Une requête nous revient souvent chez les usagers qui font du multimodal vélo/train et n'ont pas de solution pour laisser leur vélo en sécurité à la gare de Pau.
Quelle solution pouvons-nous leur proposer ?

Parmi d'autres exemples, un message reçu ce jour d'une personne vivant à Bayonne et travaillant à Pau, qui aimerait laisser son vélo la nuit à la gare ou à proximité :

*Bonjour,**Existe-t-il un moyen de garer son vélo près de la gare pour la nuit, dans un espace sécurisé et couvert, moyennant un abonnement si besoin, les jours de semaine?**Merci !*

Autre situation cocasse vécue dimanche dernier :

Un randonneur qui prend le vélo dans Pau puis le train pour aller en vallée d'Aspe jusqu'à Sarrance. Ce monsieur a préféré s'encombrer dans le train avec son vélo pour finalement l'attacher à la gare de Sarrance, car il estime qu'il est plus en sécurité là-bas qu'à la gare de Pau.

Cette situation est ubuesque.

Cette page internet SNCF fait rêver mais permet aussi de constater qu'à Pau nous sommes effectivement sous-équipés :

<https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine/gares/nos-services-ter/services-velos>

Pour envisager un début de solution :

Il existe un petit parking vélo abrité derrière la barrière le long du quai longeant la gare (direction Lourdes). Ce parking est-il accessible au public ou seulement aux employés de la gare ? Est-il possible de mieux le sécuriser pour que les usagers du train puisse y laisser leur vélo ? Ou d'implanter un box sécurisé à la place ?

La demande est de plus importante pour ce type d'équipements favorisant le déplacement multimodal.

Nous vous prions d'y trouver une solution convenable au plus vite.